

Rapport d'Activités
CHRS Régis

2023

— a
a —

Sommaire

1.	PRESENTATION DU SERVICE	4
2.	2021 DANS LES GRANDES LIGNES.....	5
2.1	Faits marquants.....	5
2.2	Ressources Humaines	7
2.3	Evaluation / démarche qualité.....	9
3.	LE PUBLIC ACCOMPAGNE	10
3.1	Les nuitées.....	10
3.2	Typologie des personnes accompagnées en 2021	11
3.2.1	Sexe / âge (cumul sur l'année).....	11
3.2.2	Composition des ménages accueillis	11
3.2.3	Nationalité des personnes accompagnées	12
3.2.4	Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif	13
3.2.5	Ressources des personnes accompagnées en 2020	13
4.	L'ACCOMPAGNEMENT	14
4.1	Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement	14
4.2	Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre	16
4.3	Dispositifs spécifiques : Focus.....	18
4.4	Les entrées	21
4.4.1	Motifs	Erreur ! Signet non défini.
4.4.2	Orientations des entrées effectuées.....	22
4.5	L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle	22
4.5.1	Age / Sexe des bénéficiaires orientés vers la conseillère en insertion socio-professionnelle.....	Erreur ! Signet non défini.
4.5.2	Niveau de formation initiale des personnes orientées.....	Erreur ! Signet non défini.
4.5.3	Agés des personnes orientées	Erreur ! Signet non défini.
4.5.4	Mesures et étapes sur les personnes orientées	Erreur ! Signet non défini.
4.5.5	Mesures à caractère « social ».....	Erreur ! Signet non défini.
4.5.6	Mesures d'insertion professionnelle sur la totalité des personnes accompagnées sur 2020	Erreur ! Signet non défini.
4.5.7	Handicap	Erreur ! Signet non défini.

4.6	Actions collectives.....	26
4.7	Les sorties.....	28
4.7.1	Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes).....	28
4.7.2	Les orientations.....	28
4.8	Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant dispositif	29
4.8.1	Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2021	29
4.8.2	Durée de séjour des personnes sorties en 2021.....	29
5.	PARTENAIRES SPECIFIQUES ET FINANCIERS.....	30
6.	PAROLES DU TERRAIN	32
7.	CONCLUSION ET PERSPECTIVES	33

1. PRESENTATION DU SERVICE

Etablissement	CHRS REGIS
Adresse	53, rue Dubois Crancé OULLINS
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Téléphone	04.78.50.16.05
Fax	04.78.50.10.01
Email	siege@alynea.org
Nom du directeur.trice – Général	Pascal Isoard-Thomas
Pôle de rattachement	Hébergement / Logement
Nom du directeur.trice de pôle	Sophie HINSCHBERGER
Nom du chef.fe	Sarah DOGHRI
N° finesse	690791157
Type d'établissement	CHRS
Convention collective	Nexem
Date de création de la structure	1973

Le CHRS REGIS :

Mobiliser le logement diffus* et autonome comme levier d'insertion et de stabilisation pour des familles faisant face à des difficultés socio-économiques. Il défend une approche visant à faciliter l'intégration et l'encrage des personnes dans leur cadre de vie.

(*dans le cadre d'un hébergement en appartements autonomes sur l'agglomération lyonnaise)

Chiffres clefs	
Capacité d'accueil	200 places dont 141 en CHRS insertion et 59 places IML 50 logements
Typologie d'accueil	Appartements diffus
Public cible	familles
Orientation	MVS
Nbre de personnes accompagnées en 2023	250
Nbre d'admission	55
Nbre de sorties – et motif.	27, soit 6 familles dont 1 en logement privé,

	3 en logement social et 2 dont le bail a glissé.
Taux d'occupation	CHRS : 97,6% IML : 112%
Nbre de personnes accompagnées par 1 CIP	40
Financeurs	DDETS
Durée moyenne de séjour au 31.12.2023	36,7 mois
Durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2023	56 mois
Nbre d'ETP au 31.12.2023	7.8

2. 2023 DANS LES GRANDES LIGNES

Le taux d'occupation pour l'année 2023 a été de : 97.6% pour les places CHRS et 114% pour les places IML.

250 personnes accompagnées, 55 entrées et 27 sorties.

La durée de séjour au 31/12/2023 est de 36.7 mois.

222 personnes présentes au 31/12/2023.

2.1 Faits marquants

- Au niveau du fonctionnement du service : Le pôle hébergement et accompagnement créé en septembre 2021, a permis de consolider une dynamique institutionnelle autour des problématiques de l'accompagnement en diffus. Les CDS se réunissent tous les deux mois pour partager autour des problématiques inhérentes à leurs services respectifs et construire une réflexion commune autour des enjeux majeurs de l'hébergement et de l'accompagnement en diffus. A leur demande, une rencontre réunissant les professionnels de terrain des 5 services du pôle a eu lieu en octobre 2022, puis octobre 2023. Ces rencontres sont l'occasion d'échanges riches autour des pratiques professionnelles et ont permis de lancer 2 groupes de travail et de réflexion à mener de manière collective et transversale. A poursuivre sur 2024 !
- La participation des personnes accompagnées : Thématique et préoccupation particulièrement importante pour le service depuis de nombreuses années. Cependant il n'est pas toujours simple de faire coïncider participation et injonctions réglementaires d'un établissement tel qu'un CHRS. Un exercice d'équilibriste pour lequel nous essayons de dégager du temps pour instaurer des espaces de réflexion de

qualité avec les personnes que nous accompagnons. En effet nous considérons que ces espaces sont essentiels pour (re)trouver le sens du travail social et de ses valeurs fondatrices.

Participation et citoyenneté : Comment trouver les leviers et mettre en œuvre un contexte permettant de soutenir le Pouvoir d'Agir des personnes que nous accompagnons ?

- Le collectif dans le diffus : Le point précédent nous amène à penser qu'un lieu d'ancrage pour développer des actions innovantes, expérimenter de nouvelles pratiques et réinsuffler l'énergie collective est fondamentale. En effet, les activités collectives telles qu'elles étaient proposées (avec le SAVDH hébergement accompagnant un public quasi identique du notre) souffraient d'un manque de participation. Cela nous a amené à mettre en pause ces activités pour mener une réflexion de fond : démarrage d'un groupe de travail sur l'année 2023 (cf dans la suite de ce rapport : activités collectives).
- Rédaction du projet de service
- Immersion DDETS et DIHAL : En janvier 2023, nous avons accueilli des membres de la DIHAL et de la DDETS pour une journée d'immersion au sein du service. Cette journée a été l'occasion d'accompagner les travailleurs sociaux lors de visites à domicile et rendez-vous sociaux afin de mieux percevoir nos réalités de terrain. Nous espérons que ces rencontres et échanges permettront d'améliorer la compréhension et les enjeux concrets auxquels nous sommes confrontés.

2.2 Ressources Humaines

Fonctions	Effectif au 31/12/2022	En ETP inscrit au CPOM
Chef de service	1	1
Référent de parcours/administratif	1,9	2
Référent éducatif	2	2
Référent hébergement	1	1
Référent logement	0.5	0.5
Conseillère en insertion socio-professionnelle	1,4	1.6
Total	7.8	8,1

- Une des conseillères socio-professionnelles a réduit à sa demande son temps de travail de 20%.
- Une des référentes administratives a réduit son temps de travail de 10%, à sa demande également.
- Une des référentes éducatives est déléguée du personnel et trésorière du CSE, ce qui implique un engagement en termes de temps qui doit être considéré.



Bénévolat :

Nous tentons de mettre en place des actions (soutien scolaire au domicile, garde enfants dans le cadre des animations collectives...) en lien avec notre administratrice référente, également responsable du pôle bénévolat pour l'association. Mais force est de constater que le manque de temps nécessaire à la coordination entre les équipes professionnelles et les bénévoles est un véritable frein. Pour autant, il s'agit d'une démarche que nous souhaiterions maintenir car nous pensons que cela pourrait permettre de renforcer notre offre d'accompagnement.

Formations :

Une attention particulière est portée à toutes les formations, colloques et webinaires proposés par nos partenaires (FAS, MRE...) afin de favoriser une dynamique de renouvellement des connaissances, partages de pratiques et regards croisés avec les acteurs du social. Ces temps proposés tout au long de l'année ont permis de nourrir la pratique professionnelle de chacun et de redonner du souffle à un quotidien parfois compliqué au regard des problématiques rencontrées. L'équipe s'en saisit régulièrement.

Complexification des démarches administratives et impacts sur les prises en charge du CHRS

La généralisation de la dématérialisation des démarches administratives qui s'est accentuée depuis la crise sanitaire du COVID a modifié et complexifié nos modalités d'accompagnement :

Démarches dématérialisées ou par correspondance systématisées dans le cadre des demandes de régularisation administrative et renouvellements de titre de séjour qui engendrent de plus en plus de ruptures de droits (droit au travail et/ou aux prestations sociales).

Du fait du manque de maîtrise de la langue Française et de l'outil informatique, les familles hébergées sont de plus en plus dépendantes de notre accompagnement (prise d'autonomie qui est rendue plus difficile, voire même parfois impossible).

Sentiment de responsabilité et d'épuisement accru pour les référents administratifs (démarches chronophages, charge mentale qui s'alourdit considérablement compte-tenu des différentes échéances de renouvellement à respecter, non-réponse des administrations qui se multiplient sans interlocuteur clairement identifié et modes de contact non personnalisés qui alimentent un constat d'impuissance).

Tout ceci suscite un fort sentiment d'insécurité et d'anxiété chez les personnes hébergées et a pour conséquence de reporter le projet de sortie en logement autonome ou de mettre en échec le glissement de bail de certaines familles.

2.3 Evaluation / démarche qualité

L'année 2023 a été fortement marquée par la réécriture du projet de service. Pour ce faire, l'équipe a été accompagnée dans le cadre d'une formation de l'ENSEIS afin d'être soutenue dans la réalisation de cet exercice complexe. En effet, nous avons entamé un vrai travail de fond pour nous permettre, tant dans la forme que dans le fond, de formaliser un outil au plus près de la réalité de nos missions et surtout des personnes que nous accompagnons.

Toute l'équipe s'est mobilisée dans la réflexion et la réalisation de ce projet.

Nous avons associé une infographiste pour obtenir un rendu plus ludique, visuel et accessible.



3. LE PUBLIC ACCOMPAGNE

L'hébergement individuel en appartement offre des conditions de vie dignes, en préservant une intimité familiale et en évitant une stigmatisation des personnes, facteur d'insertion.

Le temps d'un hébergement temporaire, l'objectif est de permettre aux personnes de s'inscrire dans un parcours d'insertion durable en vue de recouvrer une plus grande autonomie, en co-construisant avec l'équipe son projet personnalisé et global en fonction de ses besoins :

- Accéder aux droits fondamentaux et sociaux (santé, solidarité, ouverture de droit commun).
- Mobiliser les aptitudes sociales requises pour vivre de manière autonome et en société.
- Accéder aux soins somatiques et aux soins liés à la souffrance psychique.
- Accéder à une formation professionnelle et à l'emploi.
- Accéder à un logement autonome ou à une structure d'hébergement adaptée.
- Accéder à un logement à son nom, adapté à sa situation et être en capacité de le garder, grâce à des baux glissants notamment.

3.1 Les nuitées

Capacité (nombre de places)	CHRS			IML		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Nombre de nuitées réalisables	51465	51465	51465	21535	21535	21535
Nombre de nuitées réalisées	49892	48242	50312	27190	24561	23986
Taux d'occupation	97.2	94	97.6	126.6	114	112

Taux d'occupation CHRS + IML : 102 %

On peut expliquer le taux d'occupation IML par le fait que nous avons choisi d'adapter les dispositifs d'accueil en fonction du parcours des familles afin de permettre une cohérence dans l'accompagnement proposé. En effet, une famille sur une place CHRS (notamment GLISSANT) peut bénéficier d'un passage en IML en amont de sa sortie en logement (ou du glissement du bail) afin d'être soutenue et accompagnée dans les modifications relatifs à son futur statut de locataire et aux réalités budgétaires et administratives auxquelles elle fera face (ouverture de l'allocation logement et paiement du loyer résiduel, gestion et paiement des fluides...)

3.2 Typologie des personnes accompagnées en 2023

3.2.1 Sexe / âge (cumul sur l'année)

Nombre de personnes (cumul sur l'année)	Sexe		Total	%
	féminin	masculin		
Tranche d'âge				
- 2 ans	15	19	34	13.6
3 à 17 ans	54	60	114	45.6
18 à 24 ans	13	11	24	9.6
25 à 59 ans	49	27	76	30.4
+ 60 ans	1	1	2	0.8
Total	132	118	250	
%	52.8	47.2		

3.2.2 Composition des ménages accueillis

	CHRS			IML			TOTAL		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Couple avec enfants	30	24	23	12	14	14	42	38	37
Parent isolé	12	16	18	7	5	3	19	21	21
Isolés	1	1	2			1	1	1	3
NB TOTAL de ménages	43	41	43	19	19	18	63	60	61

3.2.3 Caractéristiques des ménages accueillis

Troubles santé somatique	8
Femme victime de violence	4
Personnes présentant des addictions avec une prise en charge médico-sociale adaptée	1
Personnes placées sous main de justice	1
Personnes présentant des troubles psychiques	9
Personnes victimes de violences	6
Jeunes Majeurs (18-25)	15
Personnes en situation de grande marginalité	4
Personnes sortant d'incarcération	1
Personnes en situation de handicap (MDPH acquis ou en cours de demande)	12
NB TOTAL de ménages	61

Il est à noter qu'il est souvent compliqué de restreindre un ménage ou une personne à une problématique spécifique. En effet, la réalité est bien souvent plus complexe et surtout en mouvement tout au long de la prise en charge.

3.2.4 Nationalité des personnes accompagnées

	CHRS			IML		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Française	26	22	20	12	13	6
UE	87	80	109	23	44	50
Hors UE	79	70	61	49	31	31
Total	192	172	190	84	88	87

3.2.5 Situation administrative des personnes accompagnées entrant dans le dispositif

Titre de nationalité	CHRS				IML			
	Fr	Hors UE	UE	Total	Fr	Hors UE	UE	Total
Ayant obtenu le statut de réfugié ou la protection subsidiaire		6		6				
Ayant obtenu une régularisation		15		15		11		11
Carte identité FR/UE	20		61	81			16	16
Demande de régularisation (étranger malade, vie privée et familiale, autres...)		43		43		1		1
En cours de procédure OFPRA ou CNDA		2		2				
Recours juridictionnel (TA, CAA, CE), sous mesure d'éloignement (APRF, OQTF, APE) et déboutés sans procédure en cours		6		6				
Titulaire d'une carte de résident (hors réfugié)		11		11		5		5
Total	20	83	61	164		17	16	28

3.2.6 Ressources des personnes accompagnées en 2023

	CHRS			IML		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Activité rémunérée	28	24	27	10	9	8
Autres ressources	5	9	6	2	6	1
Indemnité chômage	10	6	6	3	1	3
Minimas sociaux (RSA, AAH,...)	25	16	17	6	6	5
Prestations familiales	31	27	29	13	14	9
Sans ressources	1	1	5	0	0	0

4. L'ACCOMPAGNEMENT

4.1 Organisation de l'équipe et modalités d'accompagnement

Chaque famille est accompagnée par un « quadrinôme » qui compose l'équipe pluridisciplinaire :

- **Référent-e administratif-ve** : accompagnement lié à l'ensemble des démarches administratives, ouverture et maintien des droits, gestion et suivi budgétaire...
« En tant qu'assistantes sociales l'accès aux droits et l'autonomisation des familles est une priorité pour nous. »
- **Référent-e éducatif-ve** : accompagnement lié à la parentalité, à l'enfance, à l'accès aux soins.
« Dans le contexte de difficultés d'accès à la santé dans lequel nous sommes, notre accompagnement permet entre autres d'éviter les ruptures de soins, de favoriser la prévention en santé et de mettre en œuvre une prise en charge individualisée. »
- **Conseiller-ère en insertion socio-professionnel-le** : accompagnement autour de l'accès à la formation et à l'emploi.
« À partir des besoins et des envies de la personne et de la richesse de notre réseau partenarial, nous pouvons solliciter le partenaire adapté en adéquation avec le projet. »
- **Référent-e hébergement** : accompagnement lié à l'habiter

« Il y a eu d'importantes évolutions de moyens dans mon poste grâce à une construction collective avec les autres référents hébergement de l'association. On réfléchit ensemble aux solutions pour s'adapter au public qu'on accompagne. Le plus important pour moi c'est de pouvoir répondre aux demandes des personnes pour qu'elles se sentent bien intégrées dans leur lieu de vie. »

- Lorsque la situation de la famille a évolué et permet d'envisager l'accès à un logement autonome, une rencontre avec **un-e référent-e logement** est déclenchée afin de lancer les démarches et notamment d'actionner le dispositif ACIA (hors CHRS glissant) : « Quand je rencontre les familles, il y a une nouvelle dynamique stimulante qui se crée dans l'accompagnement et qui permet de travailler et de lever des points de blocage à leur sortie de l'hébergement. »



La famille Y : une illustration du travail partenarial sur la thématique enfance/parentalité

Monsieur Y. est arrivé dans notre service en novembre 2021 avec ses deux enfants de 9 et 12 ans. La famille était hébergée chez le frère de Monsieur, dans une commune limitrophe de Lyon. Ils sont arrivés en France 4 ans auparavant, suite au décès de la femme de Monsieur Y, la mère de ses deux enfants.

Un signalement à la métropole a été fait par les écoles en 2020 et une mesure AEA (Aide Educative Administrative) a débuté en avril 2021. L'éducatrice mandatée n'a malheureusement pas réussi à travailler avec la famille durant les 6 premiers mois car Monsieur n'était pas présent aux rendez-vous. Malgré tout, lors d'une commission enfance à la métropole, en novembre 2021, un renouvellement de cette mesure est souhaité par les professionnels et la famille.

Monsieur Y. est en grande difficulté dans la gestion de tous les aspects du quotidien. Il ne parle ni ne lit le français, ce qui complexifie énormément notre accompagnement auprès de lui. Nous comprenons également qu'il ne maîtrise pas le fonctionnement administratif français.

Une grande souffrance est repérée chez les enfants de M. Y, qui s'exprime par de la colère envers leur père, un isolement à l'école et au collège. Le lien est très difficile à instaurer avec eux. La jeune fille de 9 ans reste même mutique pendant nos entretiens. Les liens intrafamiliaux semblent compliqués, et la communication est difficile.

En partenariat avec l'assistante sociale de la mesure éducative (AEA) et le papa, nous travaillons pour proposer un espace de parole aux enfants et la mise en place de loisirs. Une orientation sur le CMP de la commune de résidence est faite pour la jeune de 9 ans.

En parallèle, M. est fortement sollicité par les collègues du CHRS pour avancer sur ses démarches administratives et sur la gestion budgétaire avec la mise en place d'une MASP (Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé). Cette mesure a été demandée car M. a des difficultés à établir un budget au quotidien et payer régulièrement la participation financière du CHRS. D'autre part, Monsieur va avoir en 2022 des problèmes de santé qui lui demanderont d'être présents à de nombreux rendez-vous.

Au regard de ses difficultés et de son manque d'autonomie, j'ai beaucoup soutenu et porté Monsieur dans la mise en place et la gestion de son suivi médical (prise des rendez-vous médicaux, accompagnements physiques, mise en place d'interprètes pour assurer la bonne compréhension).

D'autres difficultés concernant la santé des enfants sont repérées.

Nous avons besoin de prévoir des temps réguliers avec l'AS de la mesure enfance et moi-même, référente éducative du service, afin de coordonner nos deux accompagnements. Elle m'a fait part de son manque de temps et de moyen accordés qui ne lui permettent pas d'être présente sur des accompagnements physiques réguliers (rendez-vous très chronophages comme les rendez-vous médicaux). Nous avons ainsi défini nos axes d'intervention respectifs en accord avec la famille.

Dans le cadre de la pluridisciplinarité au CHRS, les missions du référent éducatif sont d'accompagner les enfants dans l'accès à l'éducation et au système scolaire, favoriser l'accès aux loisirs ; prendre en compte et accompagner les parents dans la parentalité ; assurer l'accès aux soins de toute la famille et favoriser l'accès à la vie citoyenne. Lorsqu'il y a une mesure mandatée par la protection de l'enfance comme dans cette situation, la question de la coordination de l'accompagnement sur le volet parentalité/enfance vient se poser. La mesure AEA est la plus légitime à intervenir sur ce champ. Or, on s'aperçoit que la réalité est souvent plus complexe et nous demande une coordination importante pour construire un accompagnement cohérent et bénéfique pour la famille. Le manque de temps évoqué par les partenaires de la protection de l'enfance nous laisse une place importante dans l'accompagnement éducatif, ce qui peut être un soutien nécessaire à la famille durant la période de prise en charge au CHRS. Néanmoins, il est nécessaire pour nous de rester vigilant à l'équilibre partenarial. Le CHRS a vocation à être un accompagnement temporaire dans le parcours des familles et à ne pas se substituer au droit commun, afin de permettre l'autonomie des personnes accompagnées.

Sur le CHRS nous avons un certain nombre de famille accompagnées par la protection de l'enfance dont pour certaines des mesures judiciaires. Cela amène à construire et ajuster les relations partenariales différemment selon les problématiques.

4.2 Outils de la loi 2002.2 et leur mise en œuvre

- Depuis 2020, l'outil « Projet Personnalisé Individuel » a été mis en place au CHRS Régis. Cependant, l'équipe a été amenée à repenser sa forme qui n'était pas réellement adaptée aux personnes accompagnées. Effectivement, bien que complet, il s'agissait davantage d'un outil POUR les professionnels que pour les personnes accompagnées qui ne s'en saisissaient pas. Depuis 2023, nous formalisons le « Projet Personnalisé Individuel » en laissant la personne libre de s'exprimer et de formaliser de la manière qu'elle souhaite sur la fiche synthèse utilisée lors des entretiens de renouvellements du contrat de séjour et d'accompagnement. Il s'agit de mettre en lumière l'évolution du parcours de la famille, valoriser les avancées et discuter des démarches qui restent à réaliser en vue de l'objectif à atteindre : l'accès au logement autonome. Le PPI est travaillé avec les familles tout au long de l'accompagnement.
- Un organigramme visuel afin de présenter aux familles l'équipe pluridisciplinaire à l'entrée du CHRS : Cet outil est un réel support à l'entrée. Il permet aux hébergés de voir et repérer les personnes référentes qui vont les accompagner durant leur séjour. Les numéros de téléphones sont également notés au moment de l'entrée pour synthétiser toutes les informations. Simple d'utilisation et visuel c'est un réel support pour aider les hébergés à se repérer dans l'organisation au moment de l'entrée.

En ce qui concerne la **participation des personnes accompagnées**, le groupe de travail autour de la création d'un lieu collectif qui a démarré en janvier 2023 est un moyen réel de favoriser le recueil de la parole des personnes concernées par nos actions. Pour nous, la participation ne se résume pas à un outil, mais fondamentalement à une posture d'accompagnement.

Espace des possibles

UN LIEU RESSOURCE POUR ALYNEA.



Enthousiasme.-

"Ce projet donne du souffle à nos pratiques"
"On fait partie d'un collectif, on se rassemble malgré nos différences"



Plaisir d'être ensemble.-

"Ca m'a fait du bien d'être là, de vider mes émotions"



Créativité.-

"Ébullition intellectuelle"
"Je me sens bien quand je viens ici, on réfléchit, on développe nos compétences, on rencontre des nouvelles personnes"



Perspectives.-



Partage.-



Participation.-

"Je me sens forte, j'ai trouvé ma place dans ce groupe"
"On fait partie du projet"



Dynamique collective.-

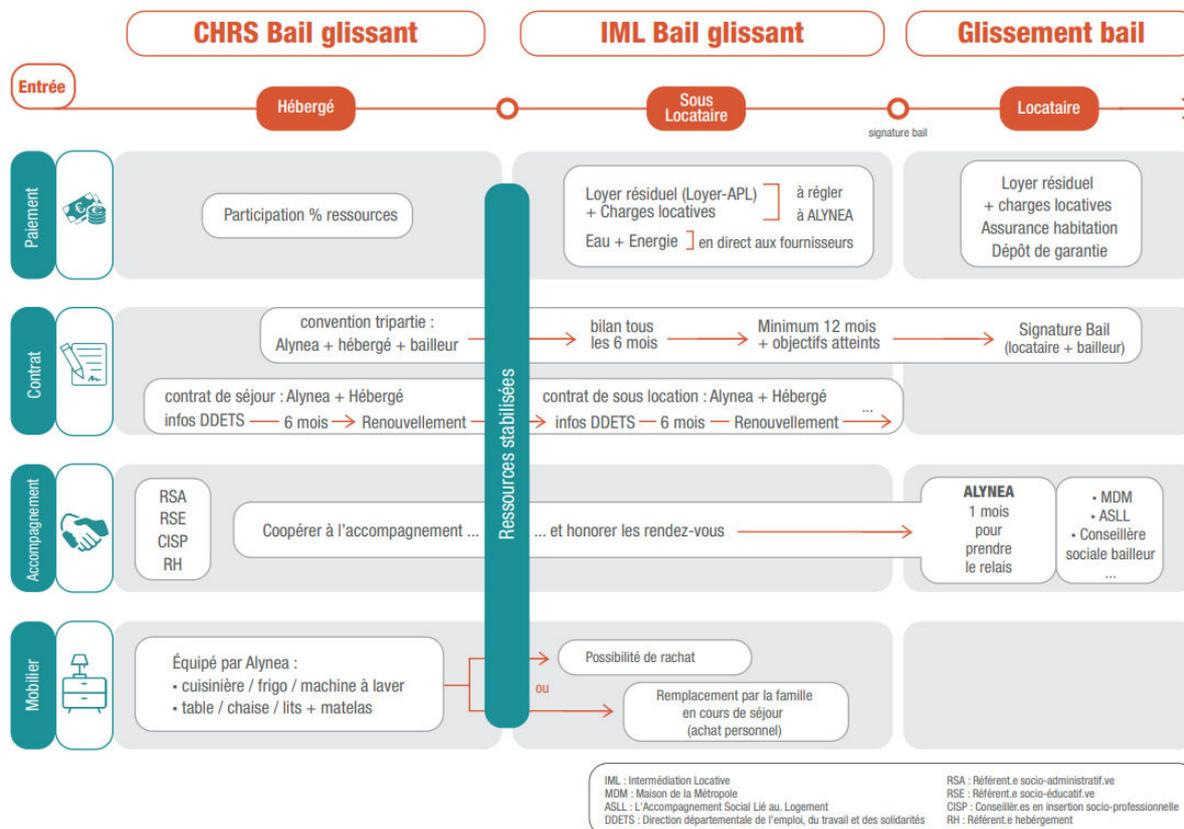


Joie.-

"On sent la dynamique qui prend et c'est génial"



4.3 Dispositifs spécifiques :



LOGEMENT D'ABORD : Appel à manifestation d'intérêt 3

Le projet « CHRS Glissant » s'est poursuivi pour la 5^{ème} année. Le projet porté par Polygone et Régis a démarré en 2019. Ce projet construit en lien avec EMH (dans le cadre du GIE La ville Autrement) a permis de développer et essayer la méthode avec d'autres bailleurs.

- 24 ménages ont été accompagnés dans le cadre du projet depuis son démarrage en 2019.
- 12 sont toujours en cours en 2023.
- 4 nouveaux ménages sont entrés dans le dispositif en 2023
- 2 ménages ont vu leur bail glisser à leur nom en 2023.

→ Si le développement du bail glissant démontre des objectifs certains :

- Sécuriser le parcours habitat de personnes pour qui l'errance et les ruptures de liens ont pu être fréquents et fragiliser leur équilibre. Eviter les temps d'attente, ruptures et déracinement liés aux relogements successifs dans le cadre des dispositifs d'hébergement temporaire.
- Organiser l'accompagnement autour de ce nouveau domicile : en lien avec les partenaires territoriaux (enfance, santé, emploi, social) et en cohérence avec l'ancrage effectué sur le secteur. Garantir une meilleure cohérence dans les accompagnements.

→ Faire évoluer les statuts d'occupation pour permettre aux personnes de se projeter et de s'inscrire sur un territoire sur le long terme nous demande également une adaptation importante de nos pratiques et compétences professionnelles.

→ Dans le cadre de l'AMI 3 / LOGEMENT D'ABORD, un poste de référent logement a été créé en fin d'année 2021. Son arrivée nous a permis de centraliser les échanges et donc d'accroître la qualité et l'efficacité de notre partenariat en ce qui concerne la captation de nouveaux logements, la gestion locative, le maintien de notre parc immobilier et du nombre de place d'hébergement pour notre service.

→ Pour autant, il est à noter également que cette diversification des dispositifs (IML, bail glissant) complexifie des démarches administratives associées :

→ Gestion et suivi de loyers résiduels et non plus de participation à l'hébergement nécessitant des liens approfondis avec la CAF et les bailleurs dans le cadre de l'IML.

→ Suivi de la mise en place du paiement des fluides pour les familles,

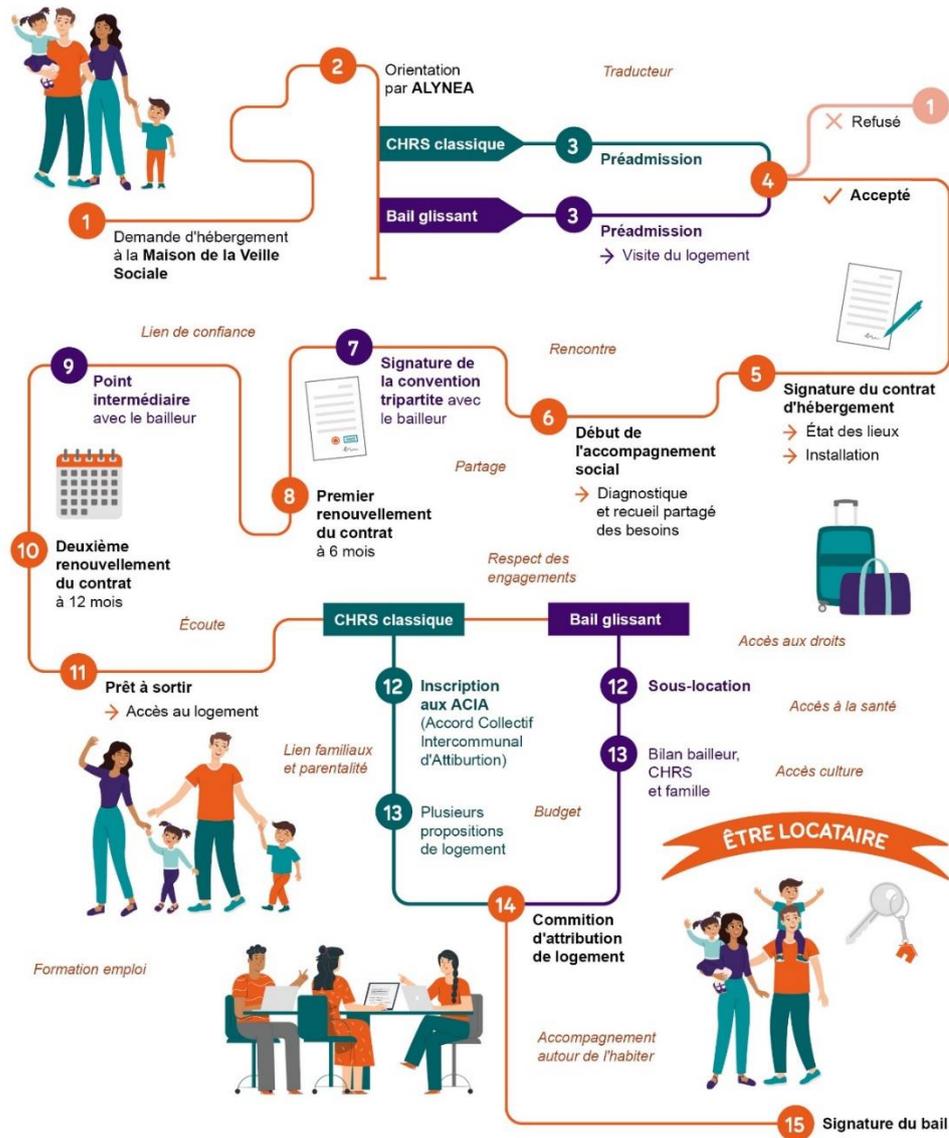
→ Liens réguliers avec les conseillères sociales des bailleurs dans le cadre des baux glissants

➤ A moyen constant sur l'équipe du CHRS.

Par ailleurs, si la multiplication des dispositifs peut se révéler un véritable atout dans l'agilité du parcours des personnes que nous accompagnons, elle demande une souplesse et une coordination nécessaires dans le travail partenarial (Maison de la Veille Sociale et bailleurs), ce qui n'est pas toujours aisé. Cette adaptation est pourtant indispensable lorsque l'on travaille avec de l'humain (évolution des situations et des problématiques.).

4.4 Les entrées

DESSINE-MOI LES CHEMINS DE RÉGIS sur la route de l'autonomie



4.4.1 Orientations des entrées effectuées

	2021	2022	2023
Samu social 69			
Hors SIAO			
SIAO	62	57	55

4.5 L'accompagnement à l'insertion socio-professionnelle

Répartition des personnes

	Femme	Homme	Total
2023	40	32	72

Tranches d'âge des personnes

Nombre de personnes (cumul sur l'année)				
Tranche d'âge	Femmes	Hommes	Total	%
< 25 ans	4	4	8	11
26 / 35 ans	16	9	25	35
36 / 45 ans	15	10	25	35
46 / 55 ans	4	8	12	17
> 55 ans	1	1	2	2
Total	40	32	72	100
%	55 %	45 %		100

Niveaux de formation

Niveau de formation en France	Nombre
Illettré, analphabète, non scolarisé	25
Niveau VI (avant 3ème)	20
Niveau V (3ème, CAP, BEP)	11
Niveau IV (BAC)	6

Niveau III (BAC+2)	
Niveau II et I (BAC+3 et plus)	
Diplôme étranger non reconnu en France	10
Dont Niveau de formation à l'étranger	Nombre
Etude supérieure étrangère universitaire	5
Etude secondaire étrangère	5
Scolarisation étrangère < à l'âge de 10 ans	25
Scolarisation étrangère > à l'âge de 10 ans	20

Les personnes accompagnées à l'insertion socioprofessionnelle sont en majorité un public peu ou pas scolarisé dans leur pays d'origine.

Le niveau de langue française est évalué pour des besoins précis et si la personne en fait la demande notamment pour présenter l'examen DELF A2 ou B1.

Le nombre de personnes en situation d'handicap

Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)	4
Allocation adultes handicapés (AAH)	2
Problème de santé non reconnus RQTH	8
Total	16

La répartition des entretiens

Diagnostic socio professionnel	7
Redynamisation	89
Travail Recherche Emploi	62
Projet Professionnel	38
Lien partenaires	183
Orientation Formation Français dont ASL	15
Orientation Autres Formations	5
Accès ou maintien aux soins en lien avec l'insertion professionnelle	6
Inscription et Maintien aux droits à France Travail et Mission locale	78
Orientation et Suivi avec JOB COACH	8
Orientation et Suivi AAVA	1

Les liens partenaires sont primordiaux dans l'insertion socioprofessionnelle des personnes car ils permettent une meilleure connaissance des territoires, des offres d'emploi et/ou de formation.

De plus, cela apporte une réelle plus-value dans les accompagnements et le soutien à l'insertion professionnelle.

En ce qui concerne, le maintien de l'inscription à France Travail avec l'actualisation mensuelle, cela demande une vigilance et du temps auprès des personnes en difficultés en langue française (rappel de l'actualisation chaque fin de mois, soutien à la réalisation de cet acte, au fonctionnement de l'application France travail).

Les Types et Nombre de contrats de travail

CDI	12
CDD et intérim	5
CDDI	12
Micro-entreprise	4
Formation qualifiante / alternance/autre	6
Formation de français + ASL	5
Diagnostic linguistique et savoir de base	5
Total	49

L'accompagnement et le soutien à l'insertion professionnelle demande de plus en plus de réactivité car les informations partenariales nécessaires pour répondre aux demandes et aux besoins des personnes sont données tardivement. Ainsi, dans un laps de temps très court, il faut mobiliser les personnes, les orienter et parfois cela ne peut pas aboutir car il est impossible de trouver un mode de garde des enfants dans ce délai.

***Les obstacles à la mise en œuvre de l'insertion professionnelle
pour les femmes seules avec enfants***

L'accompagnement socioprofessionnel tend vers la méthode « Individual Placement and Supports » (IPS) pour amener la personne à développer son Pouvoir d'Agir car elle, seule, est experte de sa vie.

Cet accompagnement se base tout d'abord sur l'envie et les souhaits de la personne puis sur la prise en compte de ses différentes contraintes afin que cette dernière puisse cheminer et pouvoir expliciter ses besoins et ses priorités.

L'insertion socioprofessionnelle pour les femmes seules avec enfants est difficile malgré leur motivation à trouver un emploi.

En effet, ce public se confronte, généralement, à deux principales problématiques d'insertion qui peuvent ou pas se cumuler suivant le profil de la personne.

Pour une partie de ce public, une des deux problématiques à l'insertion, est la faible maîtrise de la langue française et, bien souvent, elles ne ressentent pas le besoin d'apprendre cette langue surtout au niveau de l'écrit et de la lecture. Elles ont été très peu scolarisées dans leur pays d'origine et la formation n'est pas une priorité pour elles. De plus, le rapport à l'apprentissage des savoirs de base est souvent anxiogène car la peur de ne pas y arriver est très prégnante.

Ce public choisit, donc, d'aller directement à l'emploi. L'agent d'entretien des locaux ou Femme de Chambre en Hôtellerie sont les premiers métiers cités et demandés. L'orientation de ce public vers l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) est adaptée car, bien souvent, elles n'ont peu ou pas d'expérience professionnelle. En effet, ce public étant majoritairement jeune (- de 25 ans) avec des enfants, l'expérience professionnelle de fait est faible. Pour autant, leurs compétences développées dans leur vie familiale sont essentielles et mises en valeur.

La deuxième problématique d'insertion professionnelle repose sur les horaires de travail et la compatibilité avec la garde des enfants. Si nous parlons des emplois peu qualifiés quel que soit le secteur d'activité, l'accessibilité est difficile car les horaires de prise de poste sont incompatibles avec la prise en charge des enfants (tôt le matin, horaires très découpés, temps de trajet en transport en commun).

Cependant, si ces personnes ont un soutien familial ou amical, elles arrivent à s'organiser mais cette solution est, bien souvent, fragile et l'accès et/ou le maintien à l'emploi est difficile.

Pour celles qui sont isolées avec leurs enfants, l'insertion professionnelle est plus longue due à une ou deux de ces problématiques citées malgré une réelle envie de trouver un emploi et/ou une formation.

4.6 Actions collectives

Le CHRS RÉGIS, en lien avec d'autres services d'ALYNEA, tente de mettre en place différentes actions collectives afin de :

- Faciliter le lien entre les familles hébergées dans le cadre du diffus.
- Favoriser l'accès à de nouveaux loisirs et à la culture.
- Informer et sensibiliser sur des domaines de la vie quotidienne (santé, parentalité, développement durable, ...).
- Faire émerger les appétences et développer les compétences des personnes que nous hébergeons afin de les rendre acteurs des projets.

Nous disposons de locaux situés rue Paul Bert à Villeurbanne qui nous ont permis de réaliser des actions collectives inter-services. Cependant, ces locaux ne trouvant plus leur utilité ont été rendus au profit d'un autre lieu pour repenser la dynamique du collectif au sein de notre pôle. En effet, la participation à ces temps collectifs n'a pas été à la hauteur de l'investissement de l'équipe. Nous observons qu'il est de plus en plus difficile de mobiliser des familles sur ces temps, surtout celles qui habitent loin du site comme le secteur d'Oullins, St. Priest, Givors, ou Vaulx-en-Velin. C'est aussi un lieu qui ne vit pas en dehors des collectifs et qui n'est, de ce fait, pas réellement investi et incarné : Il a donc été décidé de mettre en pause les activités régulières, au profit de sorties ponctuelles (sorties collectives estivales et découverte de lieux culturels).

Fête des familles au printemps 2023 et organisation de tous les temps collectifs de l'été 2023 réalisées dans une démarche participative.

*"Pour 2023, nous souhaitons maintenir les sorties collectives estivales pour découvrir des lieux culturels et des activités extérieures. En revanche nous avons stoppé les collectifs à Paul Bert pour se concentrer sur un nouvel évènement à venir : **La fête des familles**.*

Depuis le Covid, le service n'a pas eu l'occasion de convier les personnes accompagnées et les salariés sur une journée pour un temps convivial et festif. Nous souhaitons donc le faire cette année au mois de mai. Notre objectif en tant que professionnels est de :

Favoriser la participation des hébergés.

Nous les avons donc conviés, le 24/10/2022 pour une première matinée de réunion pour créer un groupe d'organisateur. Douze personnes étaient présentes ainsi que quatre professionnels des trois services (Régis, SAVDH et SAVDH Zéro remise à la Rue). Nous avons créé un groupe WhatsApp avec tous les participants pour échanger plus facilement sur l'avancée de l'organisation. Nous nous sommes réunis 6 fois. Chaque participant a pu prendre part à la réflexion et s'occuper d'un élément de la journée (devis traiteur, réservation de jeux type kermesse, recherche de spectacle, idées déco, idées musiques...). Nous avons été rejoints par Manon, stagiaire en communication, qui a pu créer les invitations avec deux personnes du groupe." Noémie, référente éducative.

→ **Café social ou lieu ressource : un projet en plein cœur de nos pratiques.**

Un lieu d'échanges et de partage proposant des parcours adaptés aux besoins des personnes

Un espace propice à la participation...

Un espace collectif mutualisé permettant l'échange, la continuité

des accompagnements socioprofessionnels, les temps informels et la conduite d'ateliers

Ce projet est porté de manière participative par les salariés, personnes accompagnées et bénévoles du pôle diffus.

La mobilisation des personnes accompagnées sur des temps collectifs n'est pas une fin en soi. Mais elle vient bien répondre à des besoins identifiés sur le terrain :

Comment penser un lieu en complémentarité de l'accompagnement existant et qui sécurise l'accueil, l'accès et le maintien en logement/hébergement ?

Un lieu qui favorise l'accompagnement global et pluridisciplinaire tout renforçant la capacité d'agir et la participation des personnes concernées ?

Un lieu qui s'inscrit dans l'agilité nécessaire de nos pratiques du travail social ?

Le projet a pour objectifs de :

- Répondre aux besoins des personnes accompagnées et des professionnels/ bénévoles qui les accompagnent en incarnant la démarche de développement de la participation et du pouvoir d'agir,
- Offrir un cadre d'accompagnement propice au prendre soin à tous les niveaux
- Expérimenter de nouvelles approches et modes d'accompagnement
- Expérimenter le partage et le développement des compétences
- Permettre l'horizontalité des relations en rendant possible la rencontre en dehors des statuts
- Faire association en proposant un lieu qui répond aux besoins de manière transversale pour toutes les personnes accueillies au sein d'ALYNEA et tous les professionnels et bénévoles qui s'y investissent.

Depuis le démarrage du projet en janvier 2023 et une dizaines de réunions, le groupe de travail continue de tâtonner de manière collective, de bricoler, de proposer et d'expérimenter...et le travail d'ingénierie sur la modélisation/fonctionnement du lieu est à poursuivre et consolider institutionnellement.

Un Espace Des Possibles à créer...

4.7 Les sorties

4.7.1 Les points de blocage en vue d'une sortie (personnes adultes)

	2021	2022	2023
Ressources trop faibles pour occuper un logement	9	18	19
Difficultés familiales / manque d'autonomie	29	12	22
Problèmes de santé physique ou psychique (déclaré ou observé)		8	1
Manque de place en logement adapté	4	5	2
Manque de place en logement autonome	24	5	13
Accès aux droits	3	20	27
Autres	2		
Total	71	68	84

Il est à noter qu'il est souvent compliqué de restreindre un ménage ou une personne à une problématique spécifique. En effet, la réalité est bien souvent plus complexe et surtout en mouvement tout au long de la prise en charge.

4.7.2 Les orientations des personnes sorties (familles)

Errance / sans domicile	
Chez la famille / tiers	1
Héb. en structure	
Logement adapté	
Logement autonome	Public : 21
- Dont parc public	Privé : 6
- Dont parc privé	
Etablissement spécialisé	
Rupture d'hébergement	
Autre : sous location	
NSP	
Total	28

4.8 Evolution de la durée de séjour des personnes prises en charge sortant dispositif

4.8.1 Durée de séjour des personnes présentes au 31/12/2023

Cumul des durées de séjour des personnes présentes au 31/12/23

	CHRS			IML		
	2021	2022	2023	2021	2022	2023
<<<<	Nb d'hébergés					
< 6 mois	20	19	12	4	11	13
> 6 mois						
6 - 12 mois	35	23	28	34		4
12 -24 mois	28	37	35	24	22	17
24-36 mois	15	57	31	8	26	13
+36 mois	27		38			33
TOTAL	125	136	144	70	59	80
Durée moyenne de séjour (en mois)	55	58	55	39	56	62

4.8.2 Durée de séjour des personnes sorties en 2023

Pour les 250 personnes accompagnées en 2023, la durée de séjour cumulée est de 74298 journées, soit une durée moyenne de séjour de 56 mois.

Au 31/12/2023, Le nombre de nuitées cumulées des 28 personnes sorties en 2023 est de : 10766 jours soit une durée de séjour moyenne de 56 mois.

Au 31/12/2023, 222 personnes sont présentes au CHRS donnant un nombre cumulé de 43718 jours soit une durée de séjour moyenne de 80 mois.

5. PARTENAIRES SPECIFIQUES ET FINANCIERS

- **La Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités**

 <p>PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE- RHÔNE-ALPES</p> <p><i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités</p>	<p><i>La DDETS est une direction de l'administration territoriale de l'Etat. Financeur du SAVDH Hébergement, elle fixe les objectifs dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectif et de moyen (CPOM) ou des subventions annuelles. De plus, elle apporte un appui technique via des conseillers techniques ou lors de réunions inter partenariales.</i></p>
--	--	--

- **La Métropole de Lyon**

	<p><i>La Métropole de Lyon est une collectivité territoriale créée le 1^{er} janvier 2015 par la fusion de la Communauté Urbaine de Lyon et du conseil Général du Rhône sur les 59 communes qui compose le Gand Lyon. Dans le cadre de la politique d'hospitalité la Métropole de par ses compétences lutte contre les formes de grande précarité. Ainsi, elle vise à transformer les pratiques dans le domaine de l'accès et du maintien dans le logement des personnes sans domicile et des plus vulnérables.</i></p>
---	---

- **La maison de la veille sociale du Rhône**

	<p><i>Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) de la Maison de la Veille Sociale (MVS) a été initié pour constituer un service intégré d'accueil, d'orientation (SIAO) et de coordination dont l'objectif est de faciliter le parcours résidentiel des ménages sans domicile et leur retour en logement autonome. Son but est d'assurer un traitement équitable et non discriminant de la demande d'hébergement ou logement temporaire.</i></p>
---	---

- **La banque alimentaire du Rhône**

	<p><i>La Banque Alimentaire du Rhône a pour objectif "d'aider l'Homme à se restaurer" tout en luttant contre le gaspillage. Chaque mercredi, au moins deux bénévoles d'ALYNEA se rendent à la banque alimentaire du Rhône pour récupérer des denrées qui seront ensuite distribuées sur différentes structures d'ALYNEA. Cela permet au SAVDH de faire des colis alimentaires au familles sans ressources.</i></p>
---	--

- **LE GIE La Ville Autrement**

	<p>Le GIE La Ville Autrement fondé en 2004 constitue un groupement au carrefour du logement et de l'hébergement. LA complémentarité des entités qu'il rassemble lui offre la possibilité d'établir un dialogue innovant et de donner des réponses opérationnelles nouvelles à l'ensemble des acteurs du développement urbain de l'Est de l'agglomération Lyonnaise.</p> <p>Via la plateforme d'urbanisme temporaire nous avons pu capter de nouveaux logement dits « intercalaires » afin d'hébergé le public accueilli au sein du dispositif du 0 Remise à la Rue.</p>
---	---

Au-delà des partenaires institutionnels le service a le service à des partenariats fonctionnels. Ces derniers sont multiples au regard des besoins des ménages accompagnés et recouvre différents champs d'action tels que l'accès au droit, la santé, le droit au séjour, l'accès à la culture, l'enfance, l'insertion professionnelle, la formation, etc.

Ci-dessous quelques partenaires dont la liste est non exhaustive :



6. PAROLES DU TERRAIN



Découvrez le **CHRS RÉGIS** en écoutant notre podcast ! Ici :



Ou là



sur notre chaîne Youtube
Alynea

7. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

- Réécriture du projet associatif : L'association se lance dans la réécriture de son projet associatif 2023-2028. Un COPIL a été lancé pour permettre la mobilisation de tous dans une démarche participative. Il devrait être finalisé et validé en juillet 2024. Les 5 valeurs retenues et autour desquelles vont venir s'articuler les axes de progrès que l'association va porter collectivement sont : dignité, engagement, inconditionnalité, inventivité, solidarité.
Dans un contexte politique complexe, la question de l'inconditionnalité sera d'autant plus importante à défendre.
- Évaluation pluridisciplinarité : mise en place en 2018, une phase d'analyse et d'évaluation est nécessaire pour ajuster notre accompagnement au plus près des besoins. La MRIE nous accompagnera dans cette démarche participative courant 2024 et incluant les personnes accompagnées.
- La place du soin psychologique dans l'accompagnement : un besoin repéré par les équipes de travailleurs sociaux, notamment face aux difficultés d'accès au droit commun en la matière.
- Signature du CPOM : Une phase de rédaction des fiches action a été effectuée avec les équipes afin de soutenir l'argumentation et rédaction des propositions faites en vue de la signature du prochain CPOM.
- Évaluation externe prévue au deuxième semestre 2024
- Après la formation généralisée sur le rétablissement, l'association réfléchit à la mise en œuvre de la démarche d'approche par les forces pour 2024
- Développer le pouvoir d'agir et favoriser la participation des personnes accompagnées : Investissement des professionnels, bénévoles et personnes accompagnées dans la création d'un futur « lieu collectif pour le diffus »
- Une journée associative participative annoncée en 2024

Autant d'enjeux et d'espaces de réflexion qui vont se mettre en œuvre pour l'année 2024...